

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DIRECTION RESSOURCES - CONSEIL
JURIDIQUE
N° 2021-D- 39

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE - PARCELLE ZS 0059 - PLASSAC - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°390 DU 11 JANVIER 2021

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°26 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE en sa qualité de vice-présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

VU, la décision n°390 du 11 janvier 2021 approuvant la convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable pour la parcelle ZS 0059 située sur la commune de Plassac,

DECIDE

Article 1^{er} – Est annulée la décision n°390 du 11 janvier 2021.

Article 2 – Est approuvée la convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable passée pour la parcelle cadastrée ZS 0059 située sur la commune de Plassac avec le propriétaire suivant :

- M. MAUDET Sébastien demeurant n°2 « L'Obre » - 16250 CHAMPAGNE VIGNY

Article 3 – GrandAngoulême établira une canalisation d'eau potable, ainsi que les ouvrages et accessoires nécessaires selon le plan et le tracé figurant en annexe.

Article 4 – La présente convention est conclue à titre gracieux.

Article 5 – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de GrandAngoulême.

Article 6 – Les crédits nécessaires pour les frais d'actes sont inscrits au budget annexe assainissement – article 6227.

Article 7 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 février 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **25/02/2021**
Publié ou notifié,
Le **25/02/2021**